

Commission extra- municipale du Temps Long (CEM TL)

CR 1^{ÈRE} RÉUNION - 26 JUIN 2023

Question traitées

La 1^{ère} réunion de la Commission extra-municipale du Temps Long (CEM TL) avait pour objectif principal, après lecture de la délibération du Conseil Municipal du 05 avril 2022 qui en rappelle l'objet, d'installer la Commission, c'est-à-dire de fixer les principes, les règles et les modalités de fonctionnement.

3 points étaient à l'ordre du jour :

1. Composition
2. Charte de fonctionnement
3. Pilotage / Articulation avec l'action municipale

1. Composition

Sous présidence du Maire ou de son représentant, la Commission est constituée de 3 collèges de 7 membres ; des suppléants ont été désignés pour le Pacte et l'association des « amis du jardin » :

- Collège des citoyennes / citoyens
- Collège des « Artisans – Commerçants – Associations »
- Collèges des membres désignés par la Mairie

Voir liste ci-contre

Présidence (le Maire ou son représentant) : André Rousset		
Collège des citoyens / citoyennes	Collège des « Artisans – Commerçants – Associations »	Collèges des membres désignés par la Mairie
G. Ducos	P. Coutaz	T. Dernis
C. Eboli	S. Félix	E. Fontanarava
R. Foulet	B. Gless / P. Zani	G. Larrivé
D. Gouvert-Banks	E. Gauthier	P. Moulin
C. Norman	J. Cornillon	C. Philippon
D. Smith	D. Jowa / M. Guezennec	D. Sebbah
M. Vitteau	F. Harrois	D. Bouat

2. Charte de fonctionnement

La charte de fonctionnement fera l'objet d'un travail itératif par échanges de mails sur la base d'une proposition qui sera faite par l'élu Délégué à la transition écologique (G. Larrivé) et qui circulera par mail pour finalisation avant validation lors de la prochaine réunion.

Elle sera découpée selon les 6 chapitres ci-contre.

- ❖ Cadre général (inclus : définir le temps long)
- ❖ Objectifs - Missions – Rôles (inclus : rôle de communication)
- ❖ Composition (inclus : participation de personnes hors commission)
- ❖ Fonctionnement – Relation avec les instances municipales - Rythme
- ❖ Articulation avec les Groupes de Travail
- ❖ Engagements – Clause de confidentialité

3. Pilotage – Articulation avec l'action municipale

L'action municipale sur la transition écologique s'articule selon les 6 thématiques ci-contre.

Le travail de la Commission sera organisé en 6 groupes de travail (GT) en miroir des 6 thématiques avec désignation d'un trio référent (1 membre de chaque collège) pour chaque GT

Pour constituer les GT et désigner les trios, il est demandé à chacun de se positionner sur les différentes thématiques (plusieurs choix possibles), en renseignant le fichier Excel joint allant de 1 (1^{er} souhait) à 2, 3 ou plus pour les souhaits suivants

- **1 – L'énergie**
- **2 – La mobilité**
- **3 – L'alimentation durable et la production locale**
- **4 – La biodiversité**
- **5 – Les déchets**
- **6 – L'eau**

4. A faire pour la prochaine réunion

1. Fixer au plus vite la date pour la prochaine réunion (dernière semaine de septembre ou 1^{ère} d'octobre) : répondre par retour de mail au sondage doodle joint
2. Rédiger la charte de fonctionnement pour validation lors de la prochaine réunion : document à mettre en circulation en version projet (G. Larrivé)
3. Constituer les GT (groupes de travail) : renseigner le fichier Excel joint au CR